

NOTRE CHARTE

BEST PLACE TO FREELANCE

Audité par
BUREAU VERITAS
Certification



92046 Paris-la-Défense Cedex

Notre **Charte** repose sur ces **principes** :

1. Une offre accessible et transparente.

- ✓ Labellisé "**Best Place to Freelance**" par **Bureau Veritas Certification**
- ✓ Des niveaux de prestation élevées à un coût limité
- ✓ Sans coûts cachés
- ✓ Récupération de TVA sur vos frais

2. L'excellence de notre prestation

- ✓ Garantie à première demande pour le paiement du salaire (en plus des AGS)
- ✓ Contrat de travail en CDD ou CDI
- ✓ Vos droits sont préservés (chômage, prévoyance...)
- ✓ Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de Hiscox
- ✓ Convention collective du portage salarial
- ✓ Salaire dès le premier jour travaillé
- ✓ Avance de salaire de 3500 euros bruts sur la base d'un temps plein (même si votre client n'a pas réglé vos honoraires à temps).

3. Le bien-être au travail (et le fun !)

- ✓ Nombreuses formations offertes notamment pour trouver des missions
- ✓ Apéros, soirées, théâtre, soirées annuelles,
- ✓ Séminaires de travail en France et à l'étranger...

Flexi-Entrepreneur SAS

Société par actions simplifiée au capital de 100 000€

Siège Social : 229 rue Saint-Honoré

75001 Paris

SIREN : 809 475 916

Tél. : +33 (0)1 85 08 06 96

contact@flexientrepreneur.com

www.flexientrepreneur.com